

Extrait du numéro  
Avril-Juin 2011  
publié à l'occasion  
de la Journée  
internationale  
de la femme  
8 mars 2011

# Les porte-parole des **sans-voix**

## Cinq femmes parlent de leurs actions

**Une question d'engagement**

*Michaëlle Jean (Canada)*

**Droits affichés, libertés confisquées**

*Sana Ben Achour (Tunisie)*

**Crime sans châtime**

*Aminetou Mint El Moctar (Mauritanie)*

**Peur de rien**

*Sultana Kamal (Bangladesh)*

**Tenir tête à la tyrannie**

*Mónica González Mujica (Chili)*

Le *Courrier de l'UNESCO* est publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.  
7, place de Fontenoy 75352, Paris 07 SP, France

**Abonnement gratuit à la version électronique :**  
www.unesco.org/fr/courrier

**Directeur de la publication :** Eric Falt

**Rédactrice en chef :** Jasmina Šopova  
j.sopova@unesco.org

**Secrétaire de rédaction :** Katerina Markelova  
k.markelova@unesco.org

**Rédacteurs :**

**Anglais :** Cathy Nolan

**Français :** Françoise Arnaud-Demir

**Photos :** Ariane Bailey

**Maquette :** Baseline Arts Ltd, Oxford

**Impression :** UNESCO – CLD

**Renseignements et droits de reproduction :**  
+ 33 (0)1 45 68 15 64 · k.markelova@unesco.org

**Remerciements à :** Elisabeth Cloutier et Marie-Christine Pinault Desmoulins

Les articles peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduit du Courrier de l'UNESCO », en précisant la date.

Les articles expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celle de l'UNESCO.

Les photos appartenant à l'UNESCO peuvent être reproduites avec la mention © Unesco suivie du nom du photographe. Pour obtenir les hautes définitions, s'adresser à la photobanque : photobank@unesco.org

Les frontières sur les cartes n'impliquent pas la reconnaissance officielle par l'UNESCO ou les Nations Unies, de même que les dénominations de pays ou de territoires mentionnés.

**Le numéro AVRIL-JUIN 2011 sera consacré aux femmes à la conquête de nouveaux espaces de liberté.**



« Ahi vamos » (C'est comme ça), acrylique sur toile. Œuvre de l'artiste colombienne Mercedes Uribe. © M. Uribe



## LES PORTE-PAROLE DES SANS -VOIX

<b>Une question d'engagement</b> – Michaëlle Jean (Canada)	3
<b>Droits affichés, libertés confisquées</b> – Sana Ben Achour (Tunisie)	5
<b>Crime sans châtiement</b> – Aminetou Mint El Moctar (Mauritanie)	7
<b>Peur de rien</b> – Sultana Kamal (Bangladesh)	10
<b>Tenir tête à la tyrannie</b> – Mónica González Mujica (Chili)	13
<b>Égalité des genres : une priorité globale pour l'UNESCO</b> Saniye Gülser Corat (UNESCO)	15

## L'inégalité coûte cher

Voilà cent ans, une poignée de pays européens célébraient la première Journée internationale de la femme. L'événement a, depuis lors, pris une dimension mondiale et de nombreuses avancées ont été réalisées. La *Journée internationale de la femme 2011* est l'occasion de saluer les réalisations accomplies et de se mobiliser contre les défis qui restent à relever.

La bataille est loin d'être gagnée. Moins de 40 % des pays assurent aux filles et aux garçons un accès égal à l'éducation. Si nous avions atteint la parité des sexes dans l'enseignement primaire en 2008, il y aurait 3,6 millions de filles en plus dans les écoles. Ces dix dernières années en Afrique, les disparités dans l'enseignement secondaire se sont aggravées. Aujourd'hui, dans le monde, les femmes ne représentent que 29 % des chercheurs. Les deux tiers des 796 millions d'adultes analphabètes dans le monde sont des femmes.

Cette situation est lourde de conséquences. L'inégalité coûte cher : ce sont des vies perdues en termes de mortalité infantile, ce sont des vies brisées de par la pauvreté et la marginalisation, ce sont des vies gâchées au regard des possibilités de croissance et de développement.

L'égalité entre les sexes est comme un fil rouge qui tisse la trame de toutes les activités conduites par l'UNESCO pour encourager la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information. Nous nous attachons à promouvoir les droits fondamentaux de la personne humaine dans le but de transformer nos sociétés et de jeter les fondements d'un développement humain équitable et durable.

Cette année, la Journée internationale de la femme a pour thème « *L'égalité d'accès à l'éducation, à la formation, et aux sciences et technologies : vers un travail décent pour les femmes* ». Ce thème est au cœur de la mission de l'UNESCO.

Extrait du message d'Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2011



# Une question d'engagement

Veiller à ce que l'on garde à l'esprit l'état d'urgence et de fragilité d'Haïti, telle est la mission première de Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada, désignée récemment Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti. Parcours d'une femme d'exception qui a hérité des femmes haïtiennes sa vaillance, sa persévérance, son pragmatisme et son sens de l'engagement.

Michaëlle Jean répond aux questions de Katerina Markelova

## Comment une immigrée haïtienne devient-elle gouverneure générale du Canada ?

Avec des responsabilités de chef d'État et de commandant en chef des Forces armées, en prime (rire) ! Je crois que c'est d'abord une question d'engagement. J'ai appris une chose précieuse, en Haïti : ne pas rester indifférente ! Dans un pays où l'indifférence fait des ravages, mes parents m'incitaient à voir, à me forger un point de vue et à agir. Des femmes haïtiennes, j'ai hérité ma vaillance, ma persévérance, mon pragmatisme et mon sens de l'engagement.

Lorsqu'enfant, je suis arrivée au Canada, j'ai vite compris qu'intégration signifiait participation. Très tôt, j'ai

commencé à m'impliquer dans les activités du mouvement des femmes au Québec, et notamment dans l'établissement d'un réseau de refuges d'urgence pour les femmes victimes de violence et pour leurs enfants. C'est cela qui a déterminé ma citoyenneté active et responsable.

Cette expérience m'a amenée au journalisme : 18 ans à la télévision publique ! Il arrive souvent aux journalistes de télévision de se retrouver dans des émissions de variétés, lorsqu'ils ont un physique différent de la majorité. Quant à moi, j'ai été tout de suite affectée au service de l'information : dans une salle de rédaction, chef d'antenne, responsable d'émission avec une présence à l'écran.

Scène d'une rue de Port-au-Prince, la capitale haïtienne, un mois après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Une mère et ses enfants, « pomponnés, beaux, fiers », pour reprendre l'expression de Michaëlle Jean.  
© UN Photo/Pasqual Gorriz

Le Canada est l'incarnation de la diversité. La diversité chez nous est réelle, ancrée dans le quotidien. Et plutôt que de la voir comme une menace, on la voit comme une richesse, malgré tous les défis que cela représente. Quand il m'est arrivé d'être victime de discrimination ou de racisme – parce qu'aucune société n'est à l'abri de telles dérives – j'ai toujours trouvé quantité de gens pour m'épauler, des ressources, des organisations pour dire collectivement : « Non ! Dans un pays comme le Canada, cela n'est pas acceptable ! ». Voilà pourquoi une femme noire, féministe militante de surcroît et ancienne réfugiée politique, a pu devenir gouverneure générale du Canada.

## Quelles sont vos priorités, en tant qu'Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti ?

Avant tout, veiller à ce que l'on garde à l'esprit l'état d'urgence et de fragilité de ce pays. Haïti était à l'ordre du jour lors de toutes les missions que j'ai effectuées à travers le monde, en ma qualité de gouverneure générale. Aussi bien en Occident, qu'en Amérique latine ou en Afrique, j'ai senti le désir de mes interlocuteurs de participer à un pacte de solidarité pour Haïti. Je compte donc revenir sur ces terres déjà labourées pour obtenir des soutiens. Haïti ne pourra pas s'en sortir seule. C'est un drame, je le sais ! Et en même temps, Haïti doit aussi prendre sa part de responsabilité.

Je crois que le monde entier est en train d'observer le cas haïtien. Comment la communauté internationale répondra ? Les Haïtiens, et notamment l'État haïtien, agiront-ils de façon responsable ? Nous devons réussir et envoyer un message d'espoir à l'humanité tout entière. Haïti est un pays de toutes les urgences, de toutes les misères. Mais c'est un pays où il est possible d'agir. À une seule condition : en incluant les citoyens et les citoyennes.

J'ai pour coutume de dire qu'en Haïti le mode de vie et de survie repose sur l'espérance. Ce pays a toujours su se relever d'une épreuve à l'autre. Il a su triompher de la barbarie par la

révolution et par l'affranchissement de l'esclavage... L'espérance a pris un sérieux coup avec le séisme.

On évoque souvent la capacité de résilience des Haïtiens. J'aimerais qu'ils soient reconnus pour leur capacité de créer, de penser, de dire. Parce que si l'on mise seulement sur leur capacité de résilience, on finira par croire que ce peuple peut encore attendre, puisqu'il sait si bien tenir dans les pires circonstances.

### **Quel est selon vous le rôle des femmes dans la refondation d'Haïti ?**

À l'occasion de mon séjour en Haïti en mars 2010, j'ai volontairement choisi la date du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour rentrer au pays. Les femmes en Haïti avaient besoin d'entendre quelqu'un dire que sans elles la reconstruction serait un échec. Cela a été absolument renversant de voir, dans cette immense hécatombe où il était quasiment impossible de circuler, 5 000 femmes se déplacer pour venir me communiquer leur désir de voir la vie triompher en réponse à cette catastrophe. Le mouvement des femmes en Haïti est extrêmement organisé. Des femmes importantes qui ont contribué à bâtir ce mouvement à travers le pays ont péri, dont de très grandes amies à moi. Toutes celles qui sont restées en vie étaient en deuil. Mais elles étaient habitées par une énergie sans bornes, déterminées à ce que la vie triomphe !

### **Et la diaspora, quelle place occupe-t-elle ?**

La diaspora a dû surmonter plusieurs épreuves : Haïti n'en est pas à sa première difficulté. Après le départ des Duvalier<sup>1</sup>, en 1986, tous les espoirs étaient permis. On a vu des gens de la diaspora vendre tous leurs biens et rentrer au pays. Des hommes, des femmes et des jeunes ont voulu contribuer à la renaissance d'Haïti, à la construction d'un État démocratique et d'une nouvelle gouvernance. À cette époque on parlait déjà de refondation, de reconstruction, de relance. Mais le terrain était miné. De nombreux coups d'État et la chape de plomb de l'armée

ont étouffé les espoirs. Après une courte période d'euphorie, les Haïtiens ont vécu une longue expérience douloureuse.

Lors des cyclones, en 2008 [qui ont coûté la vie à près d'un millier de personnes], j'ai détecté un mauvais signe : la diaspora n'avait pas réagi. Ah, c'était terrible de voir ça ! En effet, les gens vivant à l'étranger avaient été déçus par le comportement de leurs compatriotes au cours des années précédentes : l'aide qu'ils envoyaient pourrissait dans des containers ou alors profitait aux seuls fonctionnaires corrompus.

Le tremblement de terre de 2010 a frappé tous les cœurs, tous les esprits ! La diaspora s'est ressaisie et elle a répondu. Au moment même où je vous parle, les gens se démènent pour participer à cette étape de l'évolution du pays qui peut être déterminante. Il faut faire de cette catastrophe – d'autres l'ont dit avant moi – une occasion d'agir !

### **Lors de votre séjour en Haïti en mars 2010, vous avez souligné l'importance de l'éducation. C'était dans le cadre de la table ronde à Port-au-Prince que vous avez présidé avec la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova. Quelles seront vos actions dans ce domaine ?**

Ce qui m'importait le plus lors de cette visite, c'était d'identifier les forces. C'est peut-être mon fond d'haïtiennité qui me fait penser que face à l'adversité il faut rebondir et pour rebondir, il faut miser sur les forces. Haïti est un pays où l'on peut faire beaucoup sur le plan de l'éducation. Pourquoi ? Parce que, de

façon intrinsèque, dans la culture haïtienne, dans l'être haïtien même, dans son histoire, l'éducation a toujours été synonyme d'émancipation et d'accès à la liberté. Dans les plantations, les esclaves demeuraient illettrés. Mais il y avait aussi une autre catégorie de personnes : les enfants que les maîtres faisaient à leurs esclaves. Ces enfants n'étaient pas envoyés dans les plantations et on leur apprenait à lire et à écrire. Les « esclaves de maison », comme on les appelait, avaient accès au savoir. On allait même jusqu'à exhiber leur prouesses. Et les esclaves des plantations voyaient cela.

Aujourd'hui, quand vous voyez les petits écoliers haïtiens, vous ne pouvez pas soupçonner dans quelles conditions épouvantables ils vivent ! Mais pour prendre le chemin de l'école, ces enfants sont toujours pomponnés, ils sont beaux, ils sont fiers, leurs parents sont fiers aussi.

Toutes les familles, même les plus pauvres, font l'impossible pour envoyer leurs enfants à l'école ! Les conditions sont donc très favorables. Si l'on investit dans l'éducation, si l'on aide Haïti à se doter d'un système d'éducation publique de qualité, ce sera tout de suite accueilli comme quelque chose de grand et d'utile par la population.

À l'heure actuelle, il y a un nombre vertigineux de projets éducatifs éparés, mais il n'y a pas de coordination. Je pense que l'UNESCO a toutes les compétences pour jouer un rôle de leadership dans ce domaine et aider l'État haïtien à se doter d'un cadre normatif pour les écoles. ■

**Michaëlle Jean**, née en 1957 à Port-au-Prince (Haïti), s'est exilée avec sa famille au Canada en 1968, fuyant le régime dictatorial de François Duvalier. Après une longue carrière dans le journalisme (réseau français de Radio-Canada et réseau anglais de CBC Newsworld) et un parcours militant dans le domaine de la défense des droits des femmes, Michaëlle Jean a accédé à la fonction de gouverneure générale du Canada (septembre 2005 - septembre 2010). Le 8 novembre 2010, elle a été désignée Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti. Avec son époux, le cinéaste Jean-Daniel Lafond, Michaëlle Jean préside une Fondation qui porte son nom, consacrée à la jeunesse et aux arts.



Michaëlle Jean, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti.

© Stg Serge Gouin, Rideau Hall

1. François Duvalier (« Papa Doc ») et son fils Jean-Claude Duvalier (« Bébé Doc ») ont usurpé le pouvoir en Haïti entre 1957 et 1986, période marquée par la corruption, la suppression des libertés civiles et l'institutionnalisation de la terreur.



Plusieurs milliers de personnes, dont un grand nombre de femmes, ont défilé à Tunis le 19 février 2011 pour défendre les principes de la laïcité. Parmi les principaux organisateurs de cette manifestation : l'Association des femmes démocrates, dirigée par Sana Ben Achour. © A. Gabus, Tunis

# Droits affichés, libertés confisquées

**Pour comprendre les obstacles qui entravent l'autonomie des femmes dans les pays arabes, y compris en Tunisie où elles participent aux élections depuis 1957, la juriste Sana Ben Achour pénètre dans les coulisses du droit de la famille. Elle dénonce les faux-semblants d'un féminisme d'État qui est loin de répondre aux exigences d'égalité des sexes et d'indivisibilité des droits.**

## Sana Ben Achour

Dans la région arabe, le débat actuel sur les droits des femmes est focalisé sur la réforme du droit de la famille. En effet, au nom d'un islam hissé au rang de religion d'État, les lois modernes réservent aux femmes un statut inférieur à celui des hommes. Du Machrek au Maghreb, s'est construit autour des femmes – et d'elles principalement – un système normatif subordonné à la charia ou au *fiqh* [loi et jurisprudence islamiques] qui légitime, sous diverses modalités, toutes sortes d'amalgames entre religion et identité politique, entre commandement politique et application

des lois chariques, entre mariage et endogamie religieuse...

Les lois sur la famille scellent les liens entre les ordres religieux et politique, de sorte que la famille se construit comme une citadelle de la domination masculine. Il suffit de prendre comme exemple les règles du mariage, qui vont de la tutelle matrimoniale à l'interdiction d'une union entre une musulmane et un non musulman, ou les rapports entre conjoints bâtis sur le devoir d'entretien qui confère un rôle prééminent aux hommes. On peut y ajouter également les règles de la filiation et de la parenté, fondées sur la généalogie patrilinéaire et appliquées aux lois sur la nationalité :

les femmes ne peuvent pas donner leur nationalité à leurs époux et à leurs enfants.

Sur les 22 membres de la Ligue des États arabes, 16 ont adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1981. Néanmoins, ils ont quasiment tous émis des réserves substantielles, qu'elles soient générales ou spécifiques, à l'une ou à l'autre disposition du texte. On comprend dès lors que les mouvements féministes, nés dans les années 1980, se soient mobilisés sur le terrain des politiques publiques, contre les discriminations institutionnalisées et les écarts entre les droits humains universels et les lois nationales.

## Otages du régime politique

Il faut savoir que les réformes économiques, sociales et culturelles ont souvent été initiées par des gouvernements autoritaires, issus des mouvements de libération nationale, qui ont accaparé le champ des relations familiales pour en faire le levier de leur politique nationale. Par conséquent, les codes du statut personnel et de la famille, qui sont pourtant issus du droit musulman classique, s'insèrent dans une politique législative qui marque une certaine conquête de la raison législative moderne. Ce fut le cas des lois égyptiennes de 1917, 1920 et 1929, puis des Codes du statut personnel de Jordanie (1951 et 1976), de Syrie (1953), de Tunisie (1956), du Maroc (1957-1958) et d'Irak (1959). D'autres pays se sont récemment ralliés à ce modèle : l'Algérie et le Koweït en 1984 et, plus proche de nous, la Mauritanie en 2001. Dans tous les cas, les réformes ont abouti au réaménagement du droit et à la recomposition de la normativité islamique autour des femmes. Car ce qui est en jeu, c'est la *siyassa tashrīya* (« fabrication d'une politique législative ») rendant compte d'un arbitrage entre les principes d'organisation identitaire et les revendications égalitaires des sociétés civiles. C'est justement ce qui donne au droit du statut personnel et de la famille son oscillation entre esprit de tradition et esprit d'innovation.

Par ailleurs, aucune de ces politiques n'a été implantée sans l'intervention autoritaire des pouvoirs centraux : décrets du chef d'État (comme en Tunisie, sous la présidence du conseil de Habib Bourguiba), règlement d'un état d'urgence (comme en Égypte du temps du président d'Anouar el Sadate) ou *dhahir* du roi (comme au Maroc). Presque partout, elles se sont accompagnées de la mise en place d'Unions nationales de femmes, organisations féminines satellites, fortement enchâssées dans l'appareil d'État et le parti au pouvoir. Celles-ci servent de canal de diffusion de la politique sociale en matière de santé de la mère et de l'enfant, de scolarisation et d'alphabétisation, de planning et de développement rural, de vulgarisation des nouveaux droits des statuts personnels et de la famille. Ces « féminismes d'État » ont fini par prendre les femmes en otages et par faire d'elles le bouclier de la stabilité des régimes politiques.



« Solidarité entre soeurs », œuvre du sculpteur italien Silvio Russo offerte à l'Organisation des Nations Unies en 1996 en tant que « don des femmes arabes aux femmes du monde entier ».  
© UN Photo/Eskinder Debebe

## Maintien du statu quo

Aujourd'hui, dans des pays gagnés par les mouvements islamistes et les appels au conformisme, ces textes qu'entache un déficit démocratique, semblent n'avoir toujours qu'une existence précaire. À tout moment, ils peuvent être remis en cause, comme ce fut le cas en Égypte avec la loi Jihane de 1979 (du nom de l'épouse de Sadate), qui permettait à une femme d'obtenir automatiquement le divorce durant l'année suivant le deuxième mariage de son mari. Cette loi a été abrogée en 1985, au regard du nouvel article 2 de la Constitution faisant de la loi islamique la source principale de législation. Ce fut aussi le cas en Tunisie où, à la destitution du président Bourguiba en 1987, les menaces d'un « retour aux sources » se sont multipliées. Il a fallu encore une fois l'intervention tutélaire des sommets de l'État pour mettre hors d'atteinte le Code du statut personnel, accorder à ses principes une valeur d'acquis national, réprimer durement, après l'avoir « normalisé », le

mouvement islamiste et, dans la foulée, les démocrates.

C'est dire que, dans les coulisses de ces politiques législatives de la famille, ce n'est pas la réforme du droit traditionnel qui se joue, mais le maintien du statu quo. La remise en cause de l'asymétrie traditionnelle entre droits des hommes et droits des femmes constituerait une menace à l'ordre public établi. Aussi les pouvoirs en place réactualisent-ils en permanence cette asymétrie, quand ils accordent des droits et des garanties judiciaires aux femmes, sans jamais perdre de vue la supériorité des hommes. C'est de cet arbitrage que participe le réaménagement du consensus patriarcal. L'exemple, s'il en faut, est celui de la Tunisie, car dans le paysage général des codes de la famille en pays d'Islam, il est sans conteste celui qui est allé le plus loin dans la voie de la transgression de la loi divine : divorce par consentement mutuel autorisé dès 1956, droit de vote pour les femmes acquis dès 1957, avortement légalisé dès 1962... Mais dans cette voie, il est aussi celui qui – rejoignant les autres pays – n'a pu faire l'impasse sur le privilège des hommes. D'où la qualité du mari chef de famille, le maintien – même au titre du dinar symbolique – de la dot comme condition de formation du mariage, la règle du double au profit des hommes en matière d'héritage, etc. On mesure, dans ces conditions, l'ampleur du fossé qui sépare le discours des gouvernants sur la réforme du statut personnel ou sur l'amélioration des droits de la famille et les revendications féministes sur l'autonomie du sujet femme, l'égalité et l'indivisibilité des droits. ■

En décembre 2008, **Sana Ben Achour** a été nommée présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), qui a pour principaux objectifs l'adhésion aux valeurs universelles d'égalité entre les sexes, de droits humains et de libertés fondamentales et le combat contre les atteintes aux droits économiques et sociaux des femmes. Agrégée en droit public et maître de conférences à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Sana Ben Achour est également membre de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH).



© Sana Ben Achour



En Mauritanie, l'esclavage traditionnel a été remplacé par la domesticité, regrette Aminetou Mint El Moctar, qui est préoccupée particulièrement par le sort des filles mineures. © UN Photo/Jean Pierre Laffont

# Crime sans châtiment

Aminetou Mint El Moctar répond  
aux questions de **Laura Martel**,  
journaliste à RFI

**En Mauritanie, la problématique de l'esclavage est étroitement liée aux femmes, parce que, traditionnellement, la condition d'esclave était héréditaire et transmise par la mère. Depuis 2007, la législation mauritanienne considère l'esclavage comme un crime. Mais dans la pratique, il perdure sous des formes plus ou moins déguisées, sans être pour autant condamné.**

**À 55 ans, vous avez déjà passé plus de quatre décennies à combattre toutes les formes de discrimination. D'où vous vient cet esprit militant ?**

Je suis une rebelle née ! Le contexte social et mon environnement familial n'ont fait qu'accentuer ce trait de caractère. Mes premiers pas de militante de gauche, je les ai faits à 11 ans. Je vivais au sud-est de Nouakchott, la capitale mauritanienne, dans un fief du Mouvement national démocratique. Ce mouvement pro-marxiste revendiquait l'émancipation économique et sociale, tout en contestant le pouvoir du Président Ould Daddah et de son parti unique. Autant d'idées que j'ai faites miennes pour les avoir entendues aussi bien dans la rue, que chez des amis ou à l'école. Je lisais beaucoup : sur la

résistance des femmes vietnamiennes, la révolution bolchevique et surtout la Commune. À tel point qu'on m'a surnommée « La Commune de Paris ». Cet idéal de libération des peuples et d'égalité contrastait radicalement avec les idées rétrogrades et l'esprit de féodalité qui prévalait dans ma famille. Nous étions riches, nous avions des esclaves, mon père régnait en patriarche absolu. Comme je fuguais pour participer aux manifestations et distribuer des tracts, il me battait et m'attachait avec des chaînes. Tout cela m'a valu plusieurs séjours en prison, dès l'âge de 12 ans. J'étais vite relâchée à cause de mon âge, mais c'est chez moi que je subissais les pires sévices. Cela n'a fait que transformer mon engagement spontané en convictions inébranlables.

Depuis, je milite sans relâche pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la fin de l'esclavage et la défense des droits humains.

**Votre engagement est ancien, mais ce n'est que récemment que vous avez créé votre Association des femmes chefs de famille. Quel a été le déclic ?**

Pendant des années, j'ai fait partie de nombreuses associations, comme le Comité de solidarité aux veuves ou SOS Esclaves. En 1999, j'ai assisté au procès d'une femme. Mariée en secret à un chef d'entreprise, elle se battait pour que leurs deux enfants puissent hériter de leur père décédé. Le tribunal a refusé de reconnaître la paternité. Entendre ce verdict l'a littéralement foudroyée et elle est morte sur le chemin de l'hôpital.

Sans mari, donc sans argent, sans éducation, donc sans possibilité de travailler, elle savait qu'elle et ses enfants se retrouveraient à la rue. Elle est morte de n'avoir pas pu faire valoir ses droits. À ce moment-là, j'ai compris qu'il était grand temps de se battre pour ces femmes laissées-pour-compte et j'ai aussitôt créé l'association. Mais pour des raisons administratives, nous n'avons réellement commencé nos activités qu'en 2005. Aujourd'hui, l'AFCF compte plus de 10 000 adhérents et emploie 62 personnes. Notre personnel et nos frais de fonctionnement sont payés par les cotisations. Nous réalisons nos projets grâce aux financements des bailleurs de fonds.

**La société mauritanienne est multiculturelle, avec deux composantes majeures : les Arabo-berbères et les Négro-africains. Les femmes ont-elles la même place dans ces deux communautés ?**

Au sein des deux communautés, la femme a traditionnellement la même fonction : elle est « faite pour le mariage et le désir de l'homme », mais cela se traduit différemment dans la vie quotidienne. Les contraintes ne sont pas les mêmes. Pour les Négro-africaines, une bonne épouse s'acquitte essentiellement des tâches ménagères, de l'éducation des enfants et de la satisfaction de son mari. Si elle gagne de l'argent, elle doit généralement le remettre au « maître de maison ». Les femmes arabo-berbères échappent, pour la plupart, aux tâches ménagères. Non seulement parce que leurs familles sont souvent plus aisées, mais aussi parce que la femme doit être « préservée » pour faire le meilleur mariage possible. La choyer et la gaver constitue un investissement. L'honneur de la famille repose notamment sur le fait que les filles se marient jeunes, « elle a été mariée tôt » étant un adage fréquemment employé par les griots comme louange. La tradition nomade octroie plus de libertés aux femmes arabo-berbères qu'à leurs sœurs négro-africaines, pour ce qui concerne leurs activités. Par ailleurs, les Arabo-berbères mauritaniens ont une conception traditionnelle du divorce qui est tout à fait particulière : non seulement il est accepté, mais il peut constituer une valeur ajoutée pour une femme ! Une femme plusieurs fois divorcée est

considérée comme très convoitée. Moi-même, j'ai trois enfants de pères différents et j'ai été mariée 5, 6 ou 7 fois... mais maintenant c'est fini ! (rires) Le divorce est au contraire mal vu chez les Négro-africains, qui pratiquent traditionnellement la polygamie plus que les Arabo-berbères, bien que la tendance obscurantiste actuelle entraîne un regain de cette pratique chez ces derniers. Ce ne sont là, bien sûr, que des généralités pour lesquelles il existe de nombreuses exceptions.

**Gavage, mariage précoce, excision, esclavage, domesticité... la liste des atteintes aux droits des femmes est longue. Quelle est votre priorité ?**

Le plus urgent est d'établir l'égalité entre hommes et femmes sur le plan légal. Au cours des siècles, la jurisprudence a mélangé impératifs religieux et usages traditionnels pour créer un cocktail discriminatoire. En Mauritanie, la femme a, toute sa vie, un tuteur légal. Cela peut être son père, son mari ou même son fils. Elle n'a donc aucun droit sur sa propre personne. Prenons l'exemple du mariage. Selon le Code du statut personnel, l'âge légal du mariage est de 18 ans, mais avec l'accord du tuteur, il peut être célébré plus tôt. Cela légalise, en quelque sorte, le mariage précoce et enlève le pouvoir de décision aux femmes. Et c'est comme

cela qu'un jour, en rentrant de l'école, je me suis trouvée mariée à un ami de mon père. J'avais 13 ans.

Par ailleurs, l'héritage se fait à deux tiers contre un tiers en faveur des garçons et le divorce ne peut être initié que par l'homme. La Mauritanie a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), mais en émettant deux réserves, précisément sur le divorce et l'héritage. L'ACFC est actuellement en campagne en vue de faire lever ces réserves. C'est en inscrivant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le droit, que l'on se donnera des armes pour combattre les discriminations dans les faits, même si ce n'est qu'une première étape, car de nombreuses lois ne sont pas appliquées.

**C'est le cas notamment de la loi de 2007 qui criminalise l'esclavage. Vous soulignez fréquemment qu'aucune condamnation n'a été prononcée depuis l'adoption de ce texte. Cela signifie-t-il qu'il n'y a plus d'esclaves en Mauritanie ?**

C'est difficilement quantifiable, car le sujet est tabou. Néanmoins, nous

📖 *Au cours des siècles, impératifs religieux et usages traditionnels ont créé un cocktail discriminatoire à l'égard des femmes en Mauritanie, estime Aminetou Mint El Moctar.*

© Pepa Martin, Espagne



savons que l'esclavage persiste, car nous recueillons régulièrement des victimes. Avec d'autres associations, l'ACFC a plusieurs fois dénoncé des cas d'esclavage aux autorités, mais à ce jour, aucune procédure n'a abouti à une condamnation. Les « maîtres », souvent haut placés, sont protégés.

La problématique de l'esclavage est intimement liée aux femmes, puisque la tradition veut qu'il soit héréditaire et transmis par la mère. Il est donc plus intéressant pour le « maître » d'avoir des femmes esclaves, puisqu'il s'approprie leur progéniture. Toutefois, cette expression traditionnelle de l'esclavage, où les personnes sont une propriété du maître de génération en génération, est en déclin. Elle est malheureusement remplacée par une forme d'esclavage plus « moderne » : la domesticité. Des familles pauvres placent leurs filles dans des familles riches, souvent juste contre gîte et couvert. Ces filles, généralement très jeunes, ne reçoivent pas d'éducation et il n'est pas rare qu'elles soient victimes de violences. On en trouve beaucoup à Nouakchott. Elles viennent essentiellement de zones rurales du pays, mais aussi d'États voisins comme le Sénégal, le Mali ou la Gambie. En 2009, nous avons lancé, avec l'association de solidarité internationale Terre des Hommes, un programme qui nous a permis de venir en aide à 2 200 mineures.

### **Selon vous, la Mauritanie est la plaque tournante d'un trafic de mineures.**

Ce trafic existe depuis longtemps, mais a pris de l'ampleur ces dernières années. Des trafiquants vont chercher des mineures dans les familles pauvres des zones rurales, promettant aux parents du travail pour leurs filles ou un pèlerinage religieux, un mariage prestigieux, une somme d'argent... Les filles transitent par Nouakchott, avant d'être emmenées dans le Golfe, où elles sont vendues et mariées. Si elles sont Noires, elles sont dépigmentées. Arrivées à l'âge de 18, 20 ans, leurs maris les jettent à la rue, car elles ne sont plus suffisamment jeunes à leur goût, et elles tombent pour la plupart dans la prostitution. Quand elles sont encore mineures, il leur arrive d'être expulsées. Il y a trois ans, j'ai rencontré à l'aéroport 14 jeunes filles d'une quinzaine d'années qui avaient vécu ce calvaire et ne savaient pas où aller. Le circuit de la

prostitution s'étend aussi vers l'Europe. L'ACFC sollicite actuellement les bailleurs de fonds pour financer une enquête visant à mesurer l'ampleur du phénomène.

### **Existe-t-il des domaines dans lesquels vous notez une évolution positive ?**

L'excision ! Bien qu'elle disparaisse à un rythme très lent, cette pratique commence à être abandonnée collectivement, grâce aux nombreuses conventions et aux actions des bailleurs de fonds, qui y consacrent beaucoup d'argent, ainsi qu'à l'engagement de certains dignitaires religieux. Une fatwa [avis religieux] a été signée contre l'excision en 2010. La police et la justice sont également sensibilisées, mais une fois encore, il n'y a quasiment aucune condamnation.

Le gavage est en recul aussi, notamment grâce au changement progressif des critères de beauté. Mais il reste plus de 20 % des Mauritanienues qui hypothèquent leur santé en voulant grossir, d'autant que les méthodes traditionnelles sont désormais remplacées par des compléments alimentaires, souvent dangereux.

Enfin, sur le plan de la représentation politique, nous avons fait de nets progrès entre 2005 et 2007, notamment avec l'instauration d'un quota de 20 % de femmes dans les institutions électives. Aujourd'hui, nous avons certes une femme ministre des Affaires étrangères, mais le nombre de postes à responsabilité occupés par des femmes (secrétaire d'État, préfet, gouverneur) est en diminution depuis 2008. Symboliquement, le ministère de la Promotion féminine a de nouveau été fondu dans le ministère des Affaires sociales. Par ailleurs, la Mauritanie, comme d'autres pays, fait face aux pressions d'un courant obscurantiste qui tend à ramener les femmes à un rôle primitif.

### **Que préconisez-vous pour que les femmes défendent au mieux leurs droits ?**

Traditionnellement, les femmes ne suivent pas d'éducation religieuse approfondie, elles apprennent « juste ce qu'il faut pour prier ». Or, mieux connaître la religion devrait leur permettre de s'affranchir de certaines pratiques. Elles sauront, par exemple, que l'excision ou la polygamie ne sont

pas imposées par le Coran. Je pense aussi que les religions, y compris l'Islam, doivent s'adapter au monde contemporain : nous devons plaider auprès des érudits pour une exégèse « moderne » des textes.

En Mauritanie, les femmes sont majoritaires : elles représentent 52 % de la population. Il y a donc un potentiel pour développer une élite féminine, capable de dépasser les clivages idéologiques et raciaux. L'ACFC, en collaboration avec l'ONG américaine Women's Learning Partnership, forme 100 femmes par an dans le domaine du leadership. La politique est un moyen de parvenir à nos fins, mais il faut reconnaître qu'il n'est pas forcément le meilleur, car de nombreuses femmes, une fois en poste, cèdent à l'opportunisme individuel. Ce qu'il faut, c'est une prise de conscience collective. Elle commence à se former.

### **Pourquoi ne vous êtes-vous pas lancée en politique ?**

Parce que je préfère le travail sur le terrain, auprès des victimes. C'est en mobilisant les femmes de la rue que nous arriverons à avoir le plus de poids. Je sais qu'il s'agit d'un travail de fourmi, mais j'ai bien le sentiment que nous sommes à un tournant : les efforts de l'association ont été récompensés par le Prix des droits de l'homme de la République française, en 2007, et le *Heroes Acting To End Modern-Day Slavery Award*, décerné par le Département d'État américain, en 2010. Cela encourage de plus en plus d'organismes internationaux à financer nos projets. ■

La juriste mauritanienne **Aminetou Mint El Moctar** est la fondatrice de l'Association des femmes chefs de famille.





# Peur de rien

Sultana Kamal répond aux questions d'Anbarasan Ethirajan, journaliste indien à la BBC, Bangladesh

**Bien qu'au Bangladesh, les postes politiques de très haut niveau soient occupés par des femmes, la discrimination sexuelle n'y est pas moins institutionnalisée, selon la militante Sultana Kamal. La montée du fondamentalisme, dans ce pays laïc où l'islam demeure la religion d'État, et les interruptions du processus démocratique ont des incidences directes sur la condition des femmes.**

***Le Bangladesh célèbre cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de son indépendance. En quoi la vie des Bangladaises a-t-elle changé depuis ?***

Beaucoup de choses ont changé depuis la libération du pays. Aujourd'hui, les femmes sont dans l'ensemble bien plus conscientes de leurs droits. Elles arrivent bien mieux à les faire valoir et elles se font désormais très bien entendre sur la scène politique et sociale.

Certes, la situation n'évolue pas au même rythme dans toutes les régions du pays et elle aurait pu être meilleure sans les interruptions du processus démocratique ou la montée du fondamentalisme. De manière générale,

les Bangladais n'ont jamais approuvé l'orthodoxie religieuse dans le pays. Les femmes ont donc toujours bénéficié d'un climat très libéral, qu'elles ont exploité pour s'exprimer, participer aux débats et s'impliquer dans de nombreux aspects de la vie sociale.

***Au Bangladesh, les postes de Premier ministre et de chef de l'opposition sont occupés par des femmes, Sheikh Hasina et Khaleda Zia, une situation plutôt inhabituelle dans un pays à majorité musulmane.***

J'aime la façon dont vous présentez les choses, en disant qu'il s'agit d'une situation inhabituelle dans un pays à

majorité musulmane. Le Bangladesh est en effet un pays à majorité musulmane, mais nous ne nous considérons pas comme un État musulman. C'est un pays où vivent des personnes de religions diverses et où cohabitent de nombreuses cultures qui sont vénérées et respectées. Mais concernant le fait que des femmes occupent deux des postes les plus élevés de l'État, il faut être honnête : lorsque nous votons pour Sheikh Hasina, nous votons en réalité pour son défunt père, Sheikh Mujibur Rahman, le premier président du pays. Et lorsque nous votons pour Khaleda Zia, nous votons en réalité pour son défunt mari, le général Ziaur Rahman, ancien dictateur militaire. Les Bangladais gardent une image très forte de ces deux célèbres leaders de notre société.

Toutefois, le simple fait que ces deux femmes soient au pouvoir et exercent un contrôle réel sur la situation du pays donne aux Bangladaises un sentiment de confiance, la conviction que les femmes peuvent elles aussi arriver au sommet.

📍 Au Bangladesh, les files des femmes qui attendent pour voter sont presque toujours plus longues que celles des hommes.

© Faizal Tajuddin, Kuala Lumpur

### **Quelle est l'identité dominante au Bangladesh ? L'identité bengalie ou l'identité musulmane ?**

De nombreux Bangladais se demandent s'ils sont d'abord musulmans ou bengalis. Ce conflit prend ses racines dans l'époque où le Bangladesh faisait partie du Pakistan. Les dirigeants militaires pakistanais mettaient constamment les habitants du Pakistan oriental au défi de prouver qu'ils étaient des Pakistanais loyaux. Ils leur demandaient de prouver qu'ils étaient de vrais musulmans, assimilant en cela l'identité musulmane à l'identité pakistanaise.

Mais la majorité des Bangladais pensent que l'on peut avoir plusieurs identités. Oui, je suis musulmane ou je suis née dans une famille musulmane, mais je suis aussi bengalie, je suis aussi une femme et je suis aussi une militante des droits de l'homme. J'ai de nombreuses identités différentes. De la même façon, il y a des hindous ou des chrétiens qui ont plusieurs identités. Comme je l'ai déjà dit, le peuple bangladais croit fondamentalement au pluralisme, il croit au soufisme. Sa relation avec la nature, avec Dieu et avec tous les mystères de la vie est, je le crois, intimement liée à sa propre perception de lui-même et de la nature.

L'amour des Bangladais pour leur pays se mêle à leur amour pour les fleuves, les arbres et la nature. La culture bangladaise est étroitement associée à l'harmonie fondamentale qu'ils cherchent à voir partout. La culture de la confrontation n'existait pas à la base : elle a été créée artificiellement et a constamment été soutenue par des forces présentes au sein de la société, qui, de temps à autre, réussissent à s'emparer du pouvoir et à étendre leur influence via le système économique, le système éducatif et les organismes culturels.

### **Dans quelle mesure les forces fondamentalistes islamistes ont-elles modifié la vie sociale et culturelle au Bangladesh ?**

Les fondamentalistes se sont emparés des secteurs clés de la société : banques, assurances, santé, éducation, etc. C'est dans le système éducatif que leur

influence est la plus néfaste, car ils ont modifié tous les programmes et toutes les méthodes d'information dans le pays. L'interprétation correcte de la religion passe forcément par leur enseignement ou la soumission à leur mode de pensée.

Ils se servent de la terreur pour accéder au pouvoir ou s'y maintenir. Tous les dommages causés à la société bangladaise par les fondamentalistes ont été le fait des armes. Ils se servent de la religion qui nous dit que rien ne peut être remis en question : la population n'a donc d'autre choix que de se soumettre. Ils se servent aussi de la liberté d'expression et des possibilités offertes par la démocratie pour donner des ordres religieux. Ils répètent sans cesse : « nous voulons la tête de cette personne » ou bien « cet individu doit être pendu car c'est un traître », chaque fois qu'une personne dit quelque chose qu'ils considèrent blasphématoire. Ces méthodes terrifient la population. Mais vous remarquerez également que peu de gens soutiennent réellement ces pratiques. De nombreux Bangladais s'expriment contre ces accusations dès qu'ils sont sûrs que leur prise de position n'aura pas de répercussions et n'entraînera pas de représailles de la part des fondamentalistes. Mais il y a d'autres acteurs de la société qui les soutiennent, les encouragent et les protègent dès qu'ils sont en danger, à chaque élection, par exemple.

**Ces dernières années, les tribunaux bangladais ont rendu plusieurs jugements interdisant de forcer une femme à porter la burqa [ou le voile]. À Dacca, on voit que ces décisions sont acceptées, mais dès que l'on sort de la capitale, on se rend compte que les femmes continuent de porter la tenue islamique traditionnelle.**

Tout d'abord, il faut se rappeler que les femmes des zones rurales ont très peu de moyens d'être indépendantes au niveau économique et social. Ces femmes appartiennent pour la plupart à la classe moyenne inférieure ou aux couches défavorisées de la société. Elles utilisent donc ce genre de stratégie pour pouvoir sortir de chez elles. Lorsque nous parlons avec elles, elles nous confient que leur famille ne les laisse pas sortir sans *burqa*. Elles sont donc obligées de la porter si elles

veulent se rendre à l'école, au travail ou à une réunion.

À quoi est due cette situation ? Dans les campagnes, les hommes se voient eux aussi refuser un grand nombre d'opportunités par les leaders sociaux qui les briment. Malheureusement, ces leaders sociaux sont liés à la hiérarchie religieuse ; ils poussent alors les hommes à contrôler leur femme de cette manière. Et comme pendant de nombreuses années, ce pays a été dirigé par les généraux qui ont noué des alliances solides avec les forces religieuses, ces pratiques ont été encouragées, alimentées et même protégées par l'État. Voilà pourquoi il ne sera pas facile pour certaines femmes de dire que du jour au lendemain, elles vont arrêter de porter la *burqa*.

On voit beaucoup plus de *burqas* aujourd'hui au Bangladesh que l'on en voyait lorsque le pays faisait partie du Pakistan. Pour moi, c'est une des conséquences des interruptions du processus démocratique durant lesquelles le peuple bangladais a été contraint de se soumettre à certains pouvoirs et à certaines forces qui ne souhaitaient pas le voir s'exprimer et ranimer l'esprit de la guerre de libération de 1971. Il y avait alors un conflit ouvert entre les groupes de la ligne dure, opposés à l'indépendance, et les puissances qui combattaient pour la libération du Bangladesh.

Autre sujet délicat : les attaques des femmes à l'acide et le harcèlement sexuel des jeunes filles, qui mènent souvent au suicide. Est-il possible de contrôler ces pratiques par la simple promulgation de lois ?

C'est un problème social, il doit donc être traité par des moyens sociaux. Nous devons créer un climat où les femmes se sentent assez en confiance pour lutter contre ces pratiques. Par ailleurs, il est nécessaire d'impliquer l'État, la société et les familles dans la protection des femmes. Nous devons parler avec les familles, leur faire clairement comprendre que dans ce pays, les femmes ont les mêmes droits et la même dignité que les hommes et que ces principes doivent être respectés. Il n'est pas possible de faire de compromis sur ce point. La lutte contre ces pratiques doit s'inscrire dans un mouvement social. Mais la législation a également son utilité, car elle donne une sorte de pouvoir et de confiance


dans la possibilité de combattre ces problèmes sur le plan légal.

### **La discrimination sexuelle est-elle institutionnalisée au Bangladesh ?**

Si l'on examine les lois relatives à la personne qui existent au Bangladesh, j'aurais tendance à vous répondre que oui. D'après ces textes, le peuple doit être gouverné par les lois religieuses, ces dernières discriminant clairement les femmes. Mais l'État ne fait rien pour lutter contre ces discriminations. Nous demandons depuis 1972 l'adoption d'un code civil ou d'un code familial uniforme pour tous. Le gouvernement n'est pas capable d'agir sur ce point et nous n'avons toujours pas clairement défini ce qu'était la discrimination positive ou l'égalité des sexes. Nous nous heurtons à une forte résistance au sein de la société, qui se reflète dans les politiques de l'État.

### **Il y a actuellement une controverse sur la manière dont le Bangladesh traite les réfugiés ethniques rohingya qui fuient la persécution présumée du Myanmar voisin. Quelle est votre opinion à ce sujet ?**

Tout d'abord, je pense que ces personnes sont utilisées par les partisans du fondamentalisme au Bangladesh. C'est une chose. Un des autres aspects du problème, d'après notre ministre des Affaires étrangères, est économique. À partir du moment où l'on reconnaît que ces personnes sont des réfugiés, on doit les traiter conformément aux traités,

 Sultana Kamal, en 2010, lors du lancement d'un projet de construction d'école pour enfants pauvres et orphelins.

© ASK, Dakha

ce qui représente une lourde charge économique que le Bangladesh ne peut pas assumer.

Leur nombre constitue un autre problème. Le Bangladesh n'a absolument pas la possibilité de gérer une population si importante.

D'un autre côté, en tant que militante des droits humains, je voudrais que l'on reconnaisse l'existence de tous ces problèmes. Il faudrait alors pouvoir les traiter de manière décente. Je suis profondément convaincue que ces personnes ont elles aussi des droits et que ces droits doivent être respectés.

### **Parlez-nous de vous. Qu'est ce qui vous a incitée à militer pour les droits des femmes ?**

J'ai grandi dans un environnement où gravitaient de nombreux activistes sociaux et politiques. Mes parents se sont fortement engagés dans le mouvement anti-britannique. Puis ma mère a initié le mouvement des femmes au Bangladesh et elle a joué un rôle majeur dans le mouvement pour la langue bengalie, ainsi que dans les mouvements culturels des années 1950 et 1960.

Je me suis engagée dans la vie publique au moment de la guerre de libération du pays. J'ai passé plusieurs mois en Inde pendant cette guerre qui a duré neuf mois. Avec ma sœur, nous avons monté un hôpital pour soigner les indépendantistes blessés. Auparavant, j'avais aidé mes compatriotes à obtenir des renseignements ou un abri et à passer la frontière.

Après la libération en 1971, j'ai commencé à travailler avec les femmes

qui avaient été durement touchées par la guerre et qui venaient voir ma mère. Beaucoup d'entre elles avaient perdu leur mari et rencontraient des difficultés avec leur belle-famille. D'autres voulaient savoir si elles pouvaient se remarier et garder leurs enfants. C'est pour cela que j'ai décidé de faire des études de droit et que je suis devenue avocate. Je sentais qu'avec un bagage juridique, je pourrais leur être utile. Je voulais les aider à réaliser qu'elles avaient des droits et qu'elles pouvaient vivre dans la dignité.

### **Vous avez été menacée à maintes reprises et on a même attenté à votre vie. Avez-vous déjà pensé à renoncer ?**

Pas vraiment, car mes parents m'ont appris que lorsqu'on abandonne, on perd la moitié de la bataille. Pourquoi laisser les autres penser qu'ils vous ont battu et abandonner les causes pour lesquelles vous luttez ? On n'a qu'une vie à perdre, c'est ce qui fait sa force.

Mécontents du fait que j'avais épousé un Hindou et de certaines de mes fréquentations, des fondamentalistes ont mis le feu à ma maison en 1995. Nous avons bien failli y passer. Plus tard, ils ont aussi jeté une bombe chez moi. Mais, je ne me suis jamais inquiétée pour mon bien-être ou pour ma vie. Certes, j'ai une responsabilité envers mon mari et ma fille. Ils ont un droit sur ma vie. Mais là encore, je pense que la manière dont j'ai été élevée et dont j'ai commencé à appréhender les problèmes de la vie m'ont appris qu'il fallait ne jamais avoir peur. La peur ne sert à rien, elle n'apporte pas de solution. ■



**Sultana Kamal**, militante bangladaise pour les droits des femmes, est directrice exécutive d'Ain o Shalish Kendra (ASK). Cette ONG bangladaise de conseils juridiques et de défense des droits de l'homme, fondée en 1986, bénéficie du soutien financier de l'ambassade des Pays-Bas, de l'agence allemande NETZ, de Save the Children et d'autres organisations. Mais ses fonds proviennent également des services qu'elle fournit, notamment dans le domaine de la formation et des publications. Rien qu'en 2010, ASK a dispensé une aide juridique gracieuse à 4 000 femmes.

# Tenir tête à la tyrannie

Se taire, c'est se faire complice, déclare **Mónica González Mújica**, lauréate du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano 2010. Cette femme qui a subi les pires sévices durant la dictature au Chili n'a jamais renoncé à sa liberté de parole. Pour elle, par-delà la barrières du genre, l'important est de dénoncer les injustices.

Mónica González Mujica répond aux questions de **Carolina Jerez** et **Lucía Iglesias** (UNESCO)

**Y a-t-il une façon féminine de faire du journalisme ? Quels ont été vos atouts et les obstacles que vous avez dû surmonter en tant que femme au cours de votre carrière ?**

Parlons d'abord des avantages d'être femme, car il y en a. Nous avons une sensibilité à nous, qui est de mon point de vue très utile lorsqu'on fait un journalisme d'investigation : une plus grande facilité à percevoir qui dit la vérité, qui ment, qui se dissimule sous une carapace, un masque ou un déguisement. J'ai aussi l'impression que lorsque nous, femmes, nous lançons dans une entreprise, nous sommes plus tenaces, et ne lâchons prise que lorsque notre tâche est achevée. Nous avons la tête dure ! Et cela, je le dis sans être féministe.

Il y a bien sûr des obstacles, notamment lorsque les tortionnaires, les bourreaux, s'en prennent à nous sexuellement pour nous annihiler. J'ai découvert sous la dictature que le viol vise avant tout à nous casser. Personne ne peut éprouver du plaisir à violer une femme. Le plaisir consiste à humilier cette femme et à la déposséder de son identité. Mais dans mon cas, au contraire, cela m'a rendue plus forte.

**Quels ont été les moments les plus importants de votre vie professionnelle ?**

Le plus important pour moi, c'est d'avoir su passer de la dictature à la démocratie sans renoncer au journalisme. Pendant la dictature, je n'y ai renoncé ni en prison, ni sous la torture, ni quand mes amis ont été tués, ni quand j'ai dû me séparer de mes filles, ni quand je me suis sentie submergée par la douleur de tous ces compatriotes. Et lorsque la démocratie est arrivée, j'ai senti qu'il y avait tant à construire ! Mon mérite, c'est de ne pas avoir abandonné le journalisme et de m'être réinventée chaque fois que je me suis retrouvée au chômage. Beaucoup

de gens m'ont aidée : je ne suis pas une *superwoman* ! J'ai eu la chance de rencontrer des gens qui m'ont soutenue et m'ont encouragée à persévérer quand j'étais le plus terrorisée. De plus, dans ce métier, on est mis à l'épreuve tous les jours, et j'espère bien qu'il en sera ainsi jusqu'à ma mort.

**Où en est aujourd'hui le journalisme d'investigation ?**

C'est sans aucun doute le journalisme le plus en crise de par le monde. L'investigation a été la première victime de la crise économique de 2008. Ce sont les journalistes les plus coûteux qui ont été licenciés les premiers, et ce sont ceux-là mêmes qui faisaient un travail d'enquête en profondeur. Comme les services d'investigation constituent souvent une source de problèmes et de conflits, la crise a fourni aux médias une formidable excuse pour les fermer !

📍 La place d'Italie à Santiago du Chili, le 10 décembre 2006, date de la mort du général Pinochet.  
© Eduardo Aguayo, Santiago



Ils sont pourtant les mieux placés pour approfondir les vrais sujets brûlants, qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la vie des citoyens.

Je dois quand même souligner que sur le plan de la qualité, le journalisme d'investigation en Amérique latine n'a rien à envier au journalisme anglo-saxon. Et pas seulement aujourd'hui, puisque nous l'avons exercé sous les dictatures. Au Chili, par exemple, les journalistes ont pris des risques impressionnants pour dénoncer les crimes du régime de Pinochet. Un journaliste doit dénoncer les irrégularités et les horreurs, sinon il s'en fait complice. Et c'est vrai que le journalisme d'investigation implique toujours une grande part de sacrifice personnel. Il faut aussi y aller de sa poche, parce que, soyons honnêtes, aucun média n'est disposé à payer un journaliste pendant de longs mois pour qu'il puisse faire tranquillement son enquête.

Actuellement, le journalisme d'investigation en Amérique latine fait face à un problème de taille : les cartels de narcotrafiquants, qui sont en train de ronger notre société. Leur objectif final est de nous priver d'espaces de plaisir, de bonheur et de vie. C'est pour cela qu'il est si important de s'y attaquer, et donc de garantir aux journalistes la possibilité d'enquêter et d'informer, contrairement à la pratique actuelle dans la plupart des pays de la région.

### **Quel regard portez-vous sur le paysage médiatique de l'Amérique latine ?**

Deux dangers menacent de plus en plus – et de plus en plus vite – le droit à l'information. Le premier, c'est l'impressionnante concentration de la propriété des médias. Les groupes qui mettent la main sur les médias, rachetant à la fois des chaînes de télévision, des stations de radio et des journaux, ont en même temps des intérêts dans d'autres secteurs comme l'agriculture, l'industrie minière, les services, l'immobilier, etc. Or, un média ne peut pas traiter avec objectivité des entreprises dans lesquelles son propriétaire possède des parts. C'est extrêmement grave. Les journalistes sont en train de perdre leur autonomie, leur dignité et leurs qualités, ils deviennent de simples prête-noms.

Le second danger vient des gouvernements autoritaires qui, bien qu'ils soient arrivés démocratiquement



📍 Mexico : journalistes protestant contre les attaques et les enlèvements dont ils sont victimes.  
© Raul Urbina, Mexico

au pouvoir, font des journalistes leurs ennemis et les soumettent à des menaces permanentes. Là encore, il n'y a malheureusement pas d'opposition capable de défendre la liberté d'information comme il le faudrait. Parce que jouir de la liberté d'information, ce n'est pas être partisan du gouvernement ou de l'opposition, c'est faire du journalisme de qualité. Tout comme il est inadmissible que les cartels du crime organisé partent en guerre contre les journalistes, il est inacceptable que des gouvernements démocratiquement élus se livrent à des pratiques autoritaires.

Tout cela pour dire que le paysage médiatique latino-américain est, en toute objectivité, décourageant. La précarité du journalisme affecte profondément la société. C'est toute la démocratie qui est mise à mal quand le citoyen est mal informé, car il devient facilement la proie des petits tyrans. Nous, qui avons subi des dictatures et qui n'avons recouvré la liberté qu'au prix de très nombreuses pertes en vies humaines, nous pensons qu'on ne peut pas laisser la démocratie se fragiliser et être manipulée par des pouvoirs autoritaires. ■

**Mónica González Mujica** est probablement l'une des journalistes d'investigation chiliennes les plus tenaces et les plus engagées. Exilée en France après le coup d'État de 1973, elle retourne au Chili en 1978, mais ne pourra exercer de nouveau son métier qu'à partir de 1983. Elle dirige depuis mai 2007 le *Centro de Información e Investigación Periodística* (CIPER), institution indépendante et à but non lucratif, spécialisée dans le journalisme d'investigation.

📍 Mónica González Mújica intervenant au colloque international sur la liberté d'expression, qui s'est tenu à l'UNESCO le 26 janvier 2011.  
© UNESCO/Danica Bijeljic



# Égalité des genres

## Une priorité globale pour l'UNESCO

**« L'égalité des genres nous concerne et nous affecte tous. (...) Faire en sorte que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité au développement et à la consolidation de la paix, à tous les niveaux, est un moyen sûr de construire des sociétés stables et ouvertes, et d'assurer le développement durable. »<sup>1</sup>**

L'égalité des genres revêt depuis longtemps une importance capitale pour l'UNESCO. Depuis sa création, il y a plus de 60 ans, l'UNESCO a toujours été à l'avant-garde des efforts consacrés au soutien et à la promotion des droits des femmes et des filles, à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Dans la lignée du travail de promotion du droit des femmes et des filles à l'éducation, l'action menée par l'UNESCO pour atteindre ces objectifs s'est étendue à tous les niveaux et aspects de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales, de l'information et de la communication et de la culture.

Dans une décision historique prise par ses États membres en 2007, l'UNESCO a exprimé sa ferme volonté de réaliser ces objectifs en faisant de « l'égalité des genres » l'une de ses deux priorités globales pour la période 2008-2013.

### **Qu'est-ce que la priorité « Égalité des genres » ?**

Pour l'UNESCO, l'égalité des genres est un droit fondamental, une valeur communément partagée et une condition nécessaire à la réalisation de tous les autres objectifs de

développement convenus au plan international. L'égalité des genres n'est pas seulement vitale pour lutter contre la pauvreté extrême, elle est également liée à une volonté mondiale de circonscrire la propagation du VIH et du SIDA, d'atténuer les effets du changement climatique et de parvenir à un développement et à une paix durables.

### **L'approche de l'UNESCO et quelques-unes de ses initiatives**

Dans ses États membres et au sein de l'Organisation elle-même, l'UNESCO s'emploie à réaliser l'égalité des genres selon une approche à deux volets : d'une part, elle a engagé toute une série d'actions spécifiquement axées sur la réduction des inégalités en ciblant soit les femmes et les filles, soit les hommes et les garçons et, d'autre part, elle veille à ce que tous ses programmes favorisent cet objectif en y intégrant une perspective d'égalité des genres.

Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO s'efforce de remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, du maintien de la scolarité, de l'achèvement des études ou de la qualité de l'enseignement. Cette action inclut la promotion de la participation accrue des femmes à la science, à la

technologie, à l'innovation et à la recherche, ainsi que dans des domaines tels que l'éthique de la science, la culture et les droits de l'Homme.

Dans le domaine de la communication et de l'information, le programme de l'UNESCO a pour objet de s'attaquer aux stéréotypes dont souffrent les femmes et aux inégalités qu'elles subissent en matière d'accès, d'utilisation et de participation à tous les systèmes de communication et d'information. Il amène les professionnels à prendre davantage conscience de la nécessité d'intégrer une perspective d'égalité des genres aux contenus médiatiques et organise des programmes de formation destinés à améliorer la sécurité des femmes journalistes.

L'Organisation s'emploie aussi à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en intégrant ces considérations à son action normative dans des domaines tels que l'éthique de la science, la culture et les droits de l'Homme.

Au sein de l'UNESCO, la Division pour l'égalité des genres au Cabinet de la Directrice générale est la principale interlocutrice pour ce qui est d'assurer la mise en œuvre de la priorité globale de l'UNESCO qu'est l'égalité des genres. La Division a pour objectif principal de promouvoir cette priorité au sein du Secrétariat et dans les États membres.

L'UNESCO a formulé un Plan d'Action relatif à la priorité « Égalité des genres » pour 2008-2013 qui sert de feuille de route pour traduire dans la pratique cet engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de faire en sorte que les programmes et initiatives de l'UNESCO contribuent pleinement et activement à la réalisation des droits des femmes, de leur autonomisation et de l'égalité des genres.

La voie qui mène à l'égalité des genres est peut-être encore longue et la tâche à accomplir ardue, mais en ce 8 mars 2011, nous voudrions célébrer à la fois les femmes et la création de la nouvelle entité historique des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ONU Femmes. » ■

**Saniye Gülser Corat**, Directrice de la Division pour l'égalité des genres

1. Discours d'Irina Bokova à l'occasion de sa prise de fonctions en qualité de Directrice générale de l'UNESCO, 23 octobre 2009.



« SCUTUM », sculpture  
en bronze de l'artiste  
française Annette  
Jalilova. Cette œuvre est  
devenue un emblème de  
la Division de l'égalité  
des genres (UNESCO).  
© A. Jalilova, Paris